



## **LE 20 NOVEMBRE TOUTES ET TOUS EN GREVE DEVANT LE SIEGE DE BPCE**

# **ON NE PEUT PLUS CONTINUER DE TRAVAILLER À EN PERDRE LA SANTÉ !**

Le 20 novembre, au siège de BPCE à Paris, s'ouvrira la NAO au cours de laquelle sont abordées nationalement la question des rémunérations mais aussi celle des conditions de travail.

Les employeurs ont l'obligation légale de donner aux salariés les moyens d'accomplir leurs tâches, en respectant l'obligation de résultat de préservation de la santé physique et mentale des salariés (cf. l'article L4121-1 du code du travail).

Pourtant, alors que notre charge de travail est en permanente augmentation, nos employeurs ne nous donnent pas les moyens nécessaires pour la réaliser.

Pour preuve, les Caisses d'Épargne ont vu leurs effectifs baisser de 1 600 salariés en 5 ans. Dans ces conditions, comment faire plus en étant moins nombreux ? Pour les patrons la réponse est simple : en mettant plus de pression sur les salariés au détriment de leur santé !

Pour ce faire, BPCE a choisi de jouer la carte de la comparaison entre les salariés et d'institutionnaliser cette pression en permanence pour obtenir d'eux toujours plus de résultats. Les résultats sont là, mais à quel prix ? Un coût humain désastreux, tellement désastreux que **Sud** a décidé d'attaquer les patrons en justice pour faire cesser cette situation. Bien nous en a pris, car suite à notre action, le TGI de Lyon vient de déclarer clairement cette organisation du travail dangereuse pour la santé des salariés et a ordonné qu'elle cesse.

Au-delà des individus, le fait que les entreprises du groupe BPCE misent sur l'individualisation des objectifs et des rémunérations pour motiver les salariés, entraîne également la mise à mal des collectifs de travail. Au quotidien, on constate une détérioration des rapports entre les salariés en compétition entre eux aboutissant parfois à des conflits, et surtout une dégradation de la santé physique et mentale de beaucoup d'entre eux. De plus en plus de rapports de médecins du travail, d'assistantes sociales, d'inspecteurs du travail et d'experts en font état.

***Parce que l'organisation du travail mise en place par les patrons est dangereuse.***

***Parce qu'on ne peut plus continuer à travailler dans de telles conditions.***

***Parce que nos vies valent plus que leurs profits.***

Les conditions de travail sont également dégradées par les fréquents dépassements des horaires de travail. Comme BPCE est une fois de plus dans le déni sur ce sujet, **Sud**, une fois encore, a dû recourir à la voie judiciaire pour faire constater et sanctionner ces

infractions. Pour exemple : à la CEBPL, la direction a été contrainte après l'intervention des inspecteurs du travail, appelés par **Sud**, de prendre des mesures correctives immédiates.

De plus, le jeu des comparaisons et des compétitions individuelles encourage de fait les dépassements d'horaires, déclarés ou non ! Pourtant, la loi prévoit que c'est le travail qui doit être adapté à l'homme et non l'homme qui doit s'adapter au travail en travaillant plus longtemps par exemple (cf. l'article L 4121-2 code du travail).



Dans un environnement économique difficile avec une crise financière qui perdure, les « ventes forcées » découlant de pressions managériales prégnantes créent des conflits avec la clientèle qui réalise de plus en plus qu'elle est flouée. Partout, on constate une augmentation de l'agressivité de clients génératrice du mal-être chez les salariés. Les juges du TGI de Lyon viennent d'ailleurs de reconnaître que la compétition permanente entre les collègues provoquait du stress et entraînait des pratiques abusives faisant passer la performance avant la satisfaction clientèle.

Cette situation en constante dégradation liée à l'inertie patronale ont provoqué le pire. C'est ainsi que ces derniers mois, plusieurs salariés ont tenté de se suicider et d'autres sont malheureusement décédés en laissant des témoignages de leur désespérant mal-être au travail. Le déni des employeurs attribuant systématiquement ces actes à des problèmes personnels, la loi du silence, le principe du respect des familles, font que ces salariés

partent presque de façon anonyme. Ce silence est insupportable alors que tout devrait être fait pour éviter ces drames irréparables.

Par la récente signature d'un accord sur les conditions de travail, BPCE veut faire croire que ces problèmes sont sur le point d'être réglés. Or, cet énième accord national est une authentique fumisterie car il n'est qu'un raccourci de mesures déjà écrites dans le code du travail. **Sud** (2<sup>ème</sup> organisation Syndicale dans les Caisses d'Epargne) est le seul syndicat à ne pas l'avoir signé car nous refusons de cautionner la politique d'endormissement des représentants du personnel mise en œuvre par les patrons. Si aujourd'hui les conditions de travail sont mauvaises et surtout pathogènes, il existe toutefois des solutions. Ainsi, **Sud** a fait des propositions en demandant entre autres, l'arrêt des comparaisons individuelles et la mise en place d'outils permettant le respect des horaires de travail. Les salariés qui se sentent de plus en plus infantilisés doivent également retrouver une réelle autonomie dans leur journée de travail.

## **STOP à ces organisations qui menacent notre santé dans nos entreprises !**

**Pour peser sur la prochaine négociation qui va s'ouvrir le 20 novembre et exiger notre dû :**

- ➡ La suppression du benchmark et de tout outil de comparaison entre salariés ou groupes de salariés.
- ➡ La mise en place partout d'un outil de contrôle du temps de travail fiable et infalsifiable et le paiement des heures supplémentaires.
- ➡ Un nouveau statut social.
- ➡ Un salaire net minimum de 1 700 euros.
- ➡ Une augmentation générale de 300 euros pour tous.

**LE 20 NOVEMBRE, TOUTES ET TOUS EN GRÈVE.  
LE 20 NOVEMBRE, TOUTES ET TOUS  
RASSEMBLÉS DEVANT LE SIÈGE DE BPCE**

*(à partir de 9h30 – 50 avenue Pierre Mendès-France*

*Métros : gare d'Austerlitz – gare de Lyon – quai de la gare)*

Union  
syndicale  
**Solidaires**

Paris, le 9 novembre 2012 - n°17

L'exécutif national : J. Bonnard - G. Breuillat - M. Brugnooge -  
J. Dutillieux - D. Gilot - C. Joseph - J.L. Kerenflec'h - B. Konieczynski -  
J.L. Pavlic - A. Quesne - P. Saurin



**Sud** groupe BPCE – 24, Boulevard de L'Hôpital 75005 PARIS - Tél. : 01 42 33 41 62

**Contacts** : sud.caisse-epargne@orange.fr - www.sudce.com - www.solidaires.org - **facebook** **SUD BPCE**